

# L'Éclair

Édition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrière, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

## Le Coup de Bourse du Gouvernement



Au cours d'un banquet officiel, à Montpellier, M. Chéron, Ministre de la Vie Chère, a annoncé que « les viticulteurs vont être protégés contre la concurrence étrangère par des mesures que le Gouvernement va prendre à bref délai ». Cette déclaration a fait l'objet d'un coup de tonnerre. Une hausse des vins a été immédiatement annoncée. Rien de surprenant car c'est la première fois qu'un ministre fait connaître, à l'avance, des mesures de protection douanière susceptibles de favoriser la spéculation.

On se trouve en présence d'un coup de bourse gouvernemental au profit du Midi.

Il suffit de rapprocher cette manœuvre de l'attitude agressive du Ministère Poincaré-Lasleyrie à l'égard des Régions sinistrées où il organise le non-emploi, suspend les paiements et les garanties légales de réparations, pour comprendre la combinaison.

M. Chéron a été chargé de ressaisir les voix hésitantes de la majorité méridionale à la Chambre, par un « coup de bourse » qui va enrichir à nouveau les viticulteurs.

A la veille du débat sur la politique intérieure, au moment où les fautes de notre politique extérieure menacent de rompre l'amitié qui unit la France à la Belgique, au jour où Poincaré veut écarter les Régions dévastées, il lui fallait un contre-poids.

Il a jeté Chéron et son « coup de bourse » dans la balance et, du coup, le vin monte ! Vive la France ! L'Allemagne paiera !

Eug. GUILLAUME.

## Vers l'invalidation de M. Petit sénateur provisoire du Pas-de-Calais

Paris, 12. — La sous-commission chargée d'examiner à nouveau le dossier de l'élection de M. Petit, dans le Pas-de-Calais, en remplacement de M. Ribot, sous-commission composée de MM. Debove, Morand et Marcel Régnier, a terminé cet examen.

En présence des faits nouveaux signalés, elle aurait conclu à l'invalidation.

## Une nouvelle demande d'interpellation sur la politique intérieure du gouvernement

Paris, 12. — M. Bellet a demandé à interpellier sur l'opportunité qu'il y aurait pour le Gouvernement et pour le Pays à définir une politique intérieure de large union républicaine, afin de dégager, sur un programme précis, une majorité homogène et stable.

M. Bellet, député de la Haute-Garonne, est vice-président de l'Entente Républicaine Démocratique.



## Le Réveil Illustré EST PARU

Il publie cette semaine des chroniques documentaires intéressantes sur la « Censure » dans la Presse, à travers les âges par Albert Lefèvre et sur les Dictionnaires historiques dans le Nord par Auguste Labbe.

## Le Réveil Illustré

Bonne encore deux pages complètes de photographies, sur l'entraînement du jeune prodige azinois Edouard Mascart, qui doit se rencontrer le 23 juin prochain au Cirque de Paris, avec le champion écossais de boxe Mac Adam.

## Le Réveil Illustré

en outre de ses contes, de ses bons mots, de ses chroniques gastronomiques et sur la mode, de ses nouvelles comiques et dramatiques, de ses dessins humoristiques, de ses romans captivants, donne de nombreuses photographies d'actualité, dont celle de Branly, le grand savant, dont la France et le monde entier vont célébrer le jubilé.

## Le Réveil Illustré

est le magazine le plus complet, le plus intéressant, le plus attrayant, le plus instructif, il est en vente partout.

16 Pages :: 20 Centimes

Lire en quatrième page :

Le Réveil Mutualiste

## LA RENAISSANCE DE NOS CITIES

### CAMBRAI ce grand Centre Industriel se relève péniblement de ses ruines

**Toutefois, un vaste programme de reconstitution, dont la réalisation semble prochaine, a été dressé.**

Située au carrefour de grandes routes, desservie de nombreuses lignes de chemin de fer et par plusieurs canaux, Cambrai est devenue le chef-lieu d'une importante région industrielle que la guerre a surprise en plein développement.

Ses batistes et ses linons, ses tissus les

nons du Cambrésis, si appréciés, réappa- raissent aux devantures des magasins de blanc et sont exportés aux Etats-Unis, au Canada, dans l'Amérique du Sud, en Orient, dans toute l'Europe, enfin, car la réputation de ces toiles fines est universelle.



LA STATUE DE BAPTISTE CHAMBRAY, MUTILEE PENDANT LA GUEBRE.



..... A ETE REPARÉE, DEPUIS.

plus divers, barbes, grenadine, damas- sés, astrakans, gaze, mousseline, serps, mérinos, écosses, etc., étaient appréciés dans le monde entier et faisaient sa ri- chesses.

### Au pays de la batiste...

L'industrie des tulles, rideaux, brode- ries, occupait en 1914 16.000 ouvriers, ré- partis en trente communes, assurant une production de 65 millions de francs.

Les peignages, filatures, tissages, em- ployaient plus de 8.000 ouvriers et fai- saient pour 60 millions de francs.

On comptait 43 papiers, près de 83 broches à filer, plus de 12.000 broches à retordre, 9.500 métiers mécaniques, 3.000 métiers à la main travaillant la laine.

L'industrie lainière la plus ancienne de la région — qui remontait au 13e siècle, époque où Baptiste Chambray apprit l'em- ploi de fils très fins pour la confection de tissus légers appelés depuis batistes et li- nons — faisait appel à 15.000 ouvriers.

Le blanchiment, la teinturerie, les ap- prêts traitaient 4 millions de kilogrammes de tissus.

La lingerie pour dames utilisait plus de 2.300 personnes.

Mais la région de Cambrai, ne comptait pas seulement que des établissements tex- tiles.

### ... On travaillait beaucoup

L'industrie sucrière y était également représentée.

Six mille ouvriers étaient employés dans vingt-deux sucreries traitant 500.000 tonnes de betteraves et dont la production an- nuelle s'élevait à 23 millions de francs.

Dans la vallée de l'Escaut, on comptait en outre de nombreux moulins à eau et à vapeur, soit pour le blé, soit pour les hu- les.

Il faut citer aussi les industries de la chicorée, de la brasserie, de la distillerie d'alcool, de la cidrerie, de la chocolaterie. L'industrie métallurgie ne était représen- tée par des fabriques de tubes métal- liques, des fonderies, des ateliers de cons- tructions mécaniques, des fabriques de machines agricoles, etc.

Des usines de produits réfractaires, des fabriques de carreaux céramiques, des bri- queteries, une verrerie voisinaient.

On trouvait quelques fabriques de chaus- sures, d'amidon, de produits chimiques, le cirage, de couteaux, et de chaises.

Enfin, l'agriculture florissait.

Un tel groupement, d'une si grande ri- chesse et d'une si ardente activité était appelé à renaître rapidement.

### Encore des ruines

La plupart des usines sont relevées de leurs ruines, et de nouveau, batistes et li-

Et cependant, au touriste qui traverse nos régions meurtries, Cambrai apparaît en retard sur ses grandes sœurs voisines.

Tout le centre de la Ville, toutes les gran- des artères offrent encore le spectacle de murs immeubles murés. Des amas de pier- res, de briques, encombrant les places, les ruelles se sont rouillées depuis que les tradi- tions ne circulent plus.

La grande Ville n'a pas encore pansé ses blessures, tandis que dans les villages et les faubourgs les métiers battent, que dans la plaine, les moissons mûrissent.

Le lentur des formalités administrati- ves sont sans doute causes des hésitations et des lenteurs, qui ont entravé le relève- ment de Cambrai.

### Relèvement prochain

La Ville doit être en effet reconstruite sur un plan nouveau, qui permettra son embellissement et favorisera son dévelop- pement.

Il y a quelques années, l'éminent archi- tecte, M. Corjonnier, s'adressant aux mem- bres de la Commission extra-municipale chargée d'étudier à nouveau le plan de la Ville, disait :

« Vous êtes dans une situation exception- nelle. Votre population revient, travaille, vous aurez donc à brève échéance des res- sources budgétaires. Vous êtes le centre d'une région fertile, déjà en pleine recon- struction. Le centre de votre Ville est entiè- rement rasé et détruit, vous avez donc le champ libre. Votre devoir, puisque vous avez tous les moyens à votre disposition, est de refaire une Ville agréable, moder- ne, conservant, certes, son caractère, mais commode par les voies de circulation, les habitations, l'hygiène par ses monuments, ses maisons, ses jardins, ses places. Agir autrement serait un crime, dont vous seriez responsables devant les générations futures. Vos rues étaient étroites, resserrées, rectifiées, élargissez-les.

« Vos maisons étaient incommodes, obs- cures, malsaines ; imposez dans vos ce- llers des charges, des obligations d'hy- giène, d'aération, d'éclairage.

« La Commission de reconstitution de Cambrai, ne pouvait recueillir d'avis plus autorisé. Elle l'a retenu et a dressé un vaste programme dont la réalisation pro- chaine est susceptible de satisfaire aux nécessités de l'avenir. — D.

### Le temps d'aujourd'hui

INCERTAIN

Ciel se couvrant, quelques pluies, tempé- rature stationnaire.

## LE ROMAN-SUCCÈS



Oh ! revoilà-le, ce passage où le héros se fait enlever par sa belle femme amantise.

## Un Infanticide à Labuissière

Une mère a assassiné son nouveau-né à coups de marteau et l'a jeté ensuite dans un tonneau à purin

La nommée Pont Maria, 42 ans, couturière demeurant avec sa sœur et son frère, Place de Labuissière.

Il y a environ un mois, la propriétaire de la maison, ayant donné congé à la famille Pont, ceux-ci quittèrent leur demeure et vinrent habiter au hameau de Volville. La maison fut alors louée à M. Taffin, mineur.

### Un nouveau-né dans un tonneau

Lundi dernier, celui-ci en vidant le tonneau qui sert de fosse d'aisance, découvrit le ca- davre d'un nouveau-né. De suite il prévint le Procureur de la République qui ordonna une enquête qui fut faite par la gendarmerie.

### Les aveux de la mère criminelle

Au cours de cette enquête, les langues se déliant, on apprit par la rumeur publique, que la fille Pont était enceinte il y a envi- ron deux mois, mais depuis : Mystère ! On était la bébé ? Elle fut interrogée. Elle avoua que le 14 Avril dernier, elle avait réussi à accoucher sans éveiller l'attention de per- sonne et que l'enfant (un petit garçon) était né viable.

### Des détails horribles

Immédiatement qu'elle le put, elle alla chercher un marteau dans la caisse à outils de son frère et tua le nouveau-né, puis elle plaça le corps dans un sac à terre qu'elle mit en- tre les deux matelas de son lit.

Pendant une quinzaine de jours, elle laissa à cet endroit son petit, mais le cadavre se décomposant, une odeur nauséabonde se répandait dans la chambre.

La fille Pont se décida alors de se débar- rasser de son enfant et elle alla le jeter dans le tonneau où M. Taffin le retrouva.

« J'avais réussi à cacher ma grossesse et c'est, par crainte des représailles de mon frère que j'ai été poussée à tuer mon en- fant ».

## Un enfant d'Houdain a été tué par une auto

M. Jean-Baptiste Lemaire, chauffeur au service de M. Beil, marchand de bestiaux à Tinquettes, suivait en auto la rue de Beugnot, à Houdain. En apercevant des en- fants qui jouaient de chaque côté du chemin, l'automobiliste s'arrêta sans trop pour attirer leur attention. Cela n'empêcha pas le jeune Bayard Louis, âgé de sept ans, d'écarter de travers et au moment où l'au- to se trouvait à quelques mètres de lui. Le chauffeur eut beau freiner, l'enfant roula sous la machine. Itémisé par un témoin de l'accident, le jeune imprudent fut transporté chez ses parents. Il expirait peu après.

## A LA CHAMBRE

### Le nouveau régime des pensions civiles et militaires

Paris, 12. — La Chambre a continué l'examen du projet de loi concernant les pensions civiles et militaires.

Au cours de la séance de la matinée le rapporteur exposa que les titulaires de pensions dont la liquidation a pris effet d'une date antérieure au 1er juillet 1919 bénéficieront d'une majoration obtenue par la multiplication du montant de leur pension par certains coeffi- cients.

Les titulaires de pensions dont la liquidation a pris effet d'une date postérieure au 30 juin 1919 verront leurs pensions révisées suivant les taux de la présente loi.

Un amendement de M. Seveine réclamant la pérennité de toutes les pensions actuelles con- formément aux dispositions de la présente loi est rejeté par 315 voix contre 183.

La suite de la discussion est reportée à la séance de l'après-midi.

### L'indemnité de vie chère des retraités sera remplacée

L'étude du projet est poursuivie au cours de la séance de l'après-midi.

La Chambre adopte les premiers paragraphes de l'article 70 bis fixant les conditions dans lesquelles les pensions auront droit à un relève- ment de leur retraite, elle en adopte ensuite les derniers alinéas relatifs à la révision des pensions suivant le taux de la présente loi et sur la base des nouveaux traitements et stipu- lant que le supplément de majoration attribuée par l'application des dispositions de cet article remplacera l'indemnité de vie chère allouée par la loi du 12 avril 1912, qui cessera d'être servie aux bénéficiaires.

Un amendement de M. Moro Giarrier est adopté. Il est ainsi conçu :

« Des règlements d'administration publique rendus après avis d'une commission extra-par- lementaire, nommée par les Ministères des Finan- ces et de l'Intérieur, détermineront dans les six mois les conditions dans lesquelles les dis- positions du nouveau régime des retraités seront appliquées aux fonctionnaires des départements, des communes... »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## AU SÉNAT

### Le contingent de croix pour l'exposition de Marseille

Le Sénat a repris la discussion sur les croix qui seront attribuées pour l'exposition de Mar- seille.

La Commission présente un nouvel article 3, excluant de la promotion les candidats mis en sursis pendant toute la durée de la guerre, qui auront, de ce fait, réalisé des bénéfices les ayant autorisés à solliciter le 1er juillet 1916 et le 1er juillet 1917, à moins qu'il ne soit établi qu'ils ont contribué au ravitaillement national ou à la sécurité de nos possessions d'outre-mer.

Philippe rappor- teur défend la proposition de la Commission que M. Roustan déclare ac- cepter avec une légère modification qu'il se réserve d'y apporter.

La Commission accepte la modification deman- dée par M. Roustan.

L'article 3 excluant donc les candidats qui auront été mis en sursis pendant la guerre, sans spécification de durée.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

## LA FEMME-HOMME DE LA MADELEINE

### La curieuse histoire de "Marie-la-Pipe"

Simple, étrange, bonne et dévouée, elle mérita la médaille de la Reconnaissance Française ::

Dans le tableau de la dernière promotion de la Médaille de la Reconnaissance Nationale, nous avons relevé, parmi tant de noms de bons français et françaises, celui d'une humble veuve qui pour beaucoup, a passé inaperçue. En vérité, et Mme Mar- rand, de La Madeleine-lez-Lille, est in- connue de la majorité du public « Marie la pipe » est célèbre pour tous. L'origina-



Mme Yvonne MARRAND dite « MARIE LA PIPE »

lité de sa vie mérité que nous racontions l'histoire de cette plébéienne qui, tout en restant mère dévouée et ménagère mo- dèle, ne fut rien de ce qu'elle doit être une femme.

### Une silhouette populaire

La chronique de la Mode n'a pas été créée pour « Marie la pipe ». Méprisant les coutumes rigides de la société, son tempérament de flamand faisait bouillir en elle une force peu commune qui la poussa à tater à tous les métiers masculins. Au- cun travail ne rebutait son courage. Tour à tour elle fut maçonnerie de maçon, aide- plâtrier, jardinier, charbonnier. Grim- pant à l'échelle comme un écureuil, por-

tant un sac de cent kilos aussi facilement qu'un débardeur, bêchant un jour entier sans se croire fatiguée, son existence se passa à « trimmer » pour le pain quotidien, comme le plus simple des ouvriers. Il est donc compréhensible que pour mieux man- nifier les outils, elle ait adopté le vêtement masculin.

Celui qui rencontre cette femme du pen- ple, vêtue d'un complet démodé de quel- que bourgeois, arpentant les rues d'un pas lourd mais rapide et sûr, la pipe aux dents, ne devinerait jamais le visage sil- lonné de rides elle est toujours vigoureuse malgré ses 74 ans. Elle servirait encore, assure-t-elle, dans un régiment de « petits vitriers ».

« Marie la pipe » a travaillé dans le Nord et Pas-de-Calais, l'Aisne ; aujourd'hui ses enfants veulent, en vain, qu'elle se repose. Une fois par an, elle va revoir la ville de JeanBart où elle est origi- naire, et c'est son seul plaisir. C'est une femme simple avec un grand cœur. Les malheureux qui le savent bien et personne ne passe au numéro 46 de la rue Jeanne Mal- lotte, à La Madeleine, sans adresser le bonjour à « Marie la pipe » qui répond imperturbablement par son légendaire sa- lut militaire.

On la considère comme une bonne Ma- deleine depuis qu'elle a été nommée profes- seur de la « Reconnaissance Française » ; son tourment, ses deux fils étaient au front ; son cadet lui est revenu grand blessé de guerre. De son côté, elle sut faire son de- voir et, c'est à cette occasion que le gou- vernement lui accorda, un peu tardive- ment, un bout de ruban.

### Vidanges et « Vendanges »

Parmi les femmes de notre bon peuple du Nord qui pendant quatre ans tremblent sous la férule prussienne, aucune peut-être ne joua de plus beaux tours aux casques à pointe. Les cachettes les plus es- crées étaient auvent découvertes et l'on voyait enlever les objets d'art, cuivres, rutilants, étains antiques, « Marie la pipe » fit « la vendange » des cuivres, com- me elle le dit si bien, et elle le fit grâce à la vendange. Ah ! la belle invention que son cerveau à double fond ! Il faut l'entendre raconter le dégoût des boches à son pas- sage, il faut l'écouter rire en racontant ses souvenirs de l'occupation.

Elle fit mieux encore : elle cacha long- temps un soldat français. Sur dénoncia- tion par lettre anonyme, elle fut appelée à la « Kommandantur » ; mais « Marie la pipe » avait pris ses précautions : elle con- naissait de mémoire un chapitre de l'his- toire de Camborne. Lorsque l'officier ins- tructeur la menaça du poteau d'exécution, elle s'approcha simplement de lui ; sa cause était gagnée : l'officier se boucha le nez et la fit sortir. Jamais plus on ne la convoqua et son petit « poilu » fut sauvé.

Et voilà la véritable et curieuse his- toire de « Marie la pipe ».

## Un Parricide à Quesnoy-sur-Deûle

Pour défendre sa mère, un jeune homme a tué son père à coups de couteau

La commune de Quesnoy-sur-Deûle vient d'être mise en émoi par un crime horrible. Un fils, pour défendre sa mère, menacée par son mari a frappé celui-ci de deux coups de couteau, qui ont déterminé la mort de la victime.

Le jeune Lepercq-Salembier, cultivateur de la localité. En temps ordinaire, c'était le meilleur des hommes, mais quand il avait bu — ce qui lui arrivait souvent — il devenait comme un fou et se livrait aux pires brutali- tés, sur sa femme, notamment.



DEVANT LA MAISON DU CRIME (Photo Réveil)

LA CROIX INDIQUE L'ENDROIT OU SE DEROUA LE CRIME

Les faits se sont passés lundi, vers 30 heures 15, au hameau du Cœur-Joyeux. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir à cet égard.

Desbuquoy avait épousé Mme Eugénie Beccart, âgée précédemment de 52 ans, et originaire de Wylchaeta (Belgique).

Les enfants issus de cette union sont, le jeune Louis, 19 ans, ouvrier tisseur à Ques- noy-sur-Deûle ; son cadet, Henri et deux autres aînés, dont l'une qui habite Verlin- ghem, est la femme d'un employé du che- min de fer.

### Ivrogne et brutal

La famille Desbuquoy, qui comportait six personnes : le père, la mère et quatre enfants, habite une maison sise au hameau précité et faisant front au chemin des « Froids Fontaines ».

Le père : Désiré-Louis Desbuquoy, ou- vrier agricole, natif de Quesnoy, âgé de 49 ans, travaillait pour le compte de Mme

### Le meurtre

Lundi soir, ayant à nouveau fêté plus que de raison la dive bouteille, M. Desbuquoy, père, rentra chez lui abominablement ivre.